

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
ARR	2024	05	17	095	Arrêté municipal approuvant les prescriptions de sécurité, d'alerte et d'évacuation du terrain de camping	6.1	Police municipale

## VILLE DE SAINT-VALLIER (DRÔME) ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024-095

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 68-134 du 9 février 1968 modifié relatif aux campings;

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

**VU** le décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible et notamment son article 2 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle de cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

**VU** la circulaire interministérielle du 6 février 1995 concernant les mesures préventives de sécurité dans les campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

 $\boldsymbol{Vu}$  le code de l'environnement et notamment ses articles R125-15 à R125-22 relatifs aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique, circulaire n°95-14 du 6 février 1995 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2024-03-14-00007 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravane et fixant le déclassement du camping des lles du Silon au risque inondation ;

**VU** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes en date du 4 avril 2024 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1**: Le cahier des prescriptions de sécurité prévu à l'article 7 du décret n° 94-614 du 13 juillet 1994, et annexé au présent arrêté, a été établi pour permettre d'assurer la sécurité des occupants du camping « Les lles de Silon » durant la période d'ouverture.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera transmis, pour chacun en ce qui le concerne à :

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux

<sup>-</sup> recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur le Préfet de la Drôme Monsieur le commandant de la gendarmerie de Saint-Vallier Monsieur le responsable de la police municipale Monsieur le chef de centre de secours de Saint-Vallier Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID: 026-212603336-20240517-ARR2024\_095-AR

Fait à Saint-Vallier, le 21 mai 2024 **Jean-Louis BEGOT** 

Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes 🛚

<sup>-</sup> recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.